



MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# BULLETIN DE LA MAI

MISSION DE L'ADOPTION INTERNATIONALE



#22

Mai 2024

## ÉDITO DU CHEF DE LA MAI

La MAI dispose depuis 2009 d'un budget destiné à financer des projets de coopération internationale en matière d'adoption et de protection de l'enfance. Fin 2023, la décision a été prise de réorienter ce budget vers la recherche des origines, conformément aux recommandations de la mission d'inspection interministérielle. Il a été demandé à nos ambassades de prendre contact avec des associations locales susceptibles d'accompagner la recherche des origines dans le pays par des personnes adoptées qui, souvent, ne disposent pas d'un soutien au niveau local et s'en remettent parfois à des intermédiaires peu scrupuleux. Les conditions pour candidater à cet appel à projets ? La fiabilité de l'association locale (qui ne doit pas avoir exercé comme intermédiaire pour l'adoption), la compétence en matière de recherche des origines (avec au besoin la possibilité de bénéficier d'un renforcement des capacités), et le respect du droit local (afin d'agir en complémentarité avec l'Autorité centrale pour l'adoption internationale et les services sociaux du pays).

Il est rapidement apparu que la recherche des origines était un nouveau champ encore peu structuré et que les associations qui souhaiteraient l'accompagner auraient elles-mêmes besoin d'être... accompagnées. Pour identifier des partenaires, la MAI s'est tournée vers le réseau SSI, présent dans plus de 120 pays. Le Service social international de Genève s'est chargé d'identifier les membres de son réseau susceptibles d'être mobilisés et a établi un document-type de présentation de projet. Le SSI France, fort de l'expérience du projet RACINE et dont la directrice pilote le groupe de travail du SSI sur la recherche des origines, a présenté à la MAI un projet de renforcement des capacités afin d'accompagner la montée en compétence des associations membres du réseau SSI.

Au total, huit projets de coopération avec des institutions membres du réseau SSI ont été approuvés en mars 2024. Les partenaires, dont les coordonnées figurent dans l'encadré ci-dessous sont actifs dans les pays suivants : Bulgarie, Côte d'Ivoire, Madagascar, Népal, Philippines, Roumanie, Salvador, Sri Lanka. S'y ajoutent un projet en Ethiopie présenté par l'association *Des racines naissent des ailes* (qui dispose d'un statut de droit local) ainsi que le partenariat initié l'an dernier au Guatemala avec la *Liga guatemalteca de higiene mental*.

### SOMMAIRE

Édito du chef de la MAI	1
L'actualité de la MAI	2
Nouvelles du monde	3
Nouvelles des partenaires	5
Le Kiosque	6

Pays	Nom de l'organisme bénéficiaire	Adresse électronique
Bulgarie	Service Social International	<a href="mailto:miglana_bald@yahoo.com">miglana_bald@yahoo.com</a>
Côte d'Ivoire	ONG Vie Saine	<a href="mailto:infos.viesaine@gmail.com">infos.viesaine@gmail.com</a>
Ethiopie	Des Racines Naissent Des Ailes	<a href="mailto:payotrebbecca@gmail.com">payotrebbecca@gmail.com</a>
Madagascar	Association T.H.M (Tsiky Ho An'i Madagasikara)	<a href="mailto:ong.thm@gmail.com">ong.thm@gmail.com</a>
Népal	Creating Possibilities Nepal	<a href="mailto:dinesh@creatingpnepal.com">dinesh@creatingpnepal.com</a>
Philippines	NORFIL Foundation	<a href="mailto:norfilfoundationinc@norfil.org">norfilfoundationinc@norfil.org</a>
Roumanie	ONG GTR (Generație Tânără România)	<a href="mailto:contact@generatietanara.ro">contact@generatietanara.ro</a>
San Salvador	Pro Busqueda	<a href="mailto:apb@probusqueda.org.sv">apb@probusqueda.org.sv</a>
Sri Lanka	ONG Serve	<a href="mailto:servek@gmail.com">servek@gmail.com</a>
Guatemala	Liga Guatemalteca de Higiene Mental	<a href="mailto:ligaghm@gmail.com">ligaghm@gmail.com</a>

Les adoptés qui en feront la demande pourront bénéficier d'un accompagnement complet par ces associations (dans la limite de 10 à 20 adoptés selon les pays pour la première année). Les projets prévoient d'accompagner l'adopté dans la collecte, la lecture et l'interprétation de ses documents d'adoption, d'effectuer la recherche de la famille biologique en liaison avec les autorités locales et d'apporter un soutien psychologique tant aux adoptés qu'aux familles, avant, pendant et après l'éventuelle rencontre ou mise en contact qui pourra être organisée.

Il est recommandé aux adoptés souhaitant bénéficier de cet accompagnement complet dans le pays d'origine de contacter préalablement le SSI France à l'adresse générique suivante : [iss-ssi-france@droitdenfance.org](mailto:iss-ssi-france@droitdenfance.org) avant de s'adresser aux partenaires locaux du SSI. En plus de son rôle de référent et d'appui technique, le SSI France continuera pour sa part la mise en œuvre du projet RACINE qui accompagne en France les personnes adoptées pour les pays d'origine suivants : Ethiopie, Sri Lanka, Haïti, Madagascar, Colombie, Roumanie, Brésil et Bulgarie. Les projets mis en place au niveau du pays d'origine sont complémentaires de l'accompagnement en France et ont pour objectif d'aider les personnes adoptées à franchir le « dernier kilomètre ».

**Étienne ROLLAND-PIÈGUE**

**Chef de la Mission de l'adoption internationale**



## L'ACTUALITÉ DE LA MAI

### Première journée de rencontre annuelle entre la MAI et les magistrats

Dans son rapport rendu public le 13 mars 2024, la mission interministérielle relative aux pratiques illicites dans l'adoption internationale en France souligne le besoin de renforcer la formation des magistrats spécialisés en la matière ainsi que la coordination entre les magistrats et l'Autorité centrale française, la Mission de l'adoption internationale (MAI). L'Autorité judiciaire joue en effet un rôle important dans le contrôle des procédures d'adoption internationale et la lutte contre les pratiques illicites.



C'est dans ce contexte que s'inscrit la première journée annuelle d'échanges qui aura lieu le 5 juillet prochain, organisée par la MAI en collaboration avec l'Ecole nationale de la magistrature. Aux côtés de la MAI interviendront le Professeur Yves Denéchère, le bureau permanent de la HCCH, le ministère de la Justice (DACS et DACG), ainsi que des magistrats spécialisés en exercice. Le programme de cette journée intitulée « Adoption internationale : enjeux contemporains » vise à permettre aux magistrats de mieux appréhender le cadre historique et juridique de l'adoption internationale et à identifier les ressources utiles dans leur exercice professionnel.

---

## NOUVELLES DU MONDE

### Reprise des adoptions internationales entre la France et le Sénégal

La MAI a mis à jour son site internet ([ici](#)) afin d'informer les candidats à l'adoption de la reprise des adoptions internationales au Sénégal. L'opérateur Lumière des Enfants et l'Agence française de l'adoption accompagneront les procédures. L'AFA n'accepte actuellement pas de dossier et lancera ultérieurement un appel à candidatures. Pour l'année 2024, les autorités sénégalaises ont autorisé le dépôt par la France de 5 dossiers de candidats à l'adoption, répartis entre l'AFA et Lumière des Enfants, sans compter les adoptions intrafamiliales qui sont hors quota. Entre autres conditions, le Sénégal accepte la candidature de couples hétérosexuels mariés depuis plus de 5 ans et sans enfant biologique, et dont au moins l'un des membres est âgé de plus de 30 ans. Les célibataires âgés de plus de 35 ans sont également autorisés à adopter au Sénégal. La présence d'un enfant adopté au foyer ne fait pas obstacle à une demande d'adoption. La procédure d'adoption au Sénégal prévoit un placement initial d'une durée d'une année au foyer des adoptants en France avant le prononcé d'un jugement d'adoption à l'issue du placement. Durant la période de placement d'un an, l'enfant fait l'objet de deux rapports de suivi réalisés par le service de l'aide sociale à l'enfance en cas d'accompagnement par l'AFA ou par Lumière des Enfants en cas d'accompagnement par ce dernier. Enfin s'agissant du suivi post-adoption, les autorités sénégalaises exigent un rapport annuel pendant une période de trois ans après le prononcé du jugement d'adoption.

### Table ronde sur l'Ukraine organisée par le SSI

Le 25 mars dernier, la MAI a participé à une table ronde organisée par le SSI concernant la situation de l'adoption en Ukraine. Après une présentation du cadre législatif actuellement en vigueur en Ukraine ainsi que d'une étude réalisée par le SSI, la parole a été donnée aux participants. Cet échange, utile, a permis d'évoquer diverses situations rencontrées par certaines Autorités centrales. La MAI rappelle que les adoptions internationales en Ukraine sont suspendues par arrêté du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères jusqu'au 31 décembre 2024.

## Modification de la directive européenne sur la traite des êtres humains

Le 23 avril 2014, le Parlement européen a adopté par une large majorité (563 voix pour, 7 contre et 17 abstentions) un amendement de la Directive 2011/36/UE concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes visant notamment à inclure l'adoption illégale dans les formes d'exploitation visées dans ladite directive. Le Conseil de l'Union européenne doit également approuver formellement l'accord. La directive entrera en vigueur vingt jours après sa publication au journal officiel de l'UE, et les États membres disposeront de deux ans pour la mettre en œuvre.

## Arnaques à l'adoption

Les médias se font parfois d'échos de tentatives d'arnaques à l'adoption : affaire Dylan Thiry (pour laquelle la procureure de la République de Paris a été saisie), rumeurs de trafics d'enfants, etc. Si vous avez connaissance par les réseaux sociaux ou des sites internet d'organisations ou de particuliers faisant état d'activités illicites d'intermédiaire en adoption internationale, en France ou à l'étranger, merci de les signaler à la MAI.

## Le gouvernement belge reconnaît officiellement les adoptions illégales

En juin 2022, la Chambre des députés de Belgique avait demandé l'ouverture d'une enquête sur les cas d'adoption illégale en Belgique depuis les années 1950. Cette situation concernerait principalement des enfants venus du Guatemala, du Chili, du Sri Lanka et d'Inde. Dans une déclaration prononcée à la Chambre, le Premier ministre belge Alexander De Croo a officiellement reconnu le 8 mai dernier, au nom du gouvernement belge, les adoptions illégales. De son côté, la ministre des Affaires étrangères de Belgique a adressé un message à l'ensemble des postes consulaires pour leur demander de prêter assistance aux personnes concernées.

## Suspension temporaire des adoptions internationales en Norvège

Dans l'attente du rapport du comité d'enquête sur les adoptions internationales qui doit paraître en 2025, le Bufdir, Autorité centrale de Norvège dépendant du ministère des enfants et de la famille, a recommandé la suspension temporaire des adoptions internationales en raison de risques potentiels de pratiques illicites. Les seules exceptions sont les adoptions qui sont déjà à un stade avancé de la procédure. Cette recommandation est basée sur l'évaluation des risques et des faiblesses identifiées dans le système actuel de traitement des dossiers d'adoption internationale. Actuellement, la Norvège a 3 OAA accrédités dans 7 pays d'origine : la Colombie, le Pérou, l'Afrique du Sud, la Bulgarie, la République tchèque, la Hongrie et la Corée du Sud. En parallèle,

une réévaluation des accréditations restantes doit être réalisée par le Bufdir pour assurer la conformité aux normes éthiques et légales.

## Vers la fin des adoptions internationales aux Pays-Bas ?

Après avoir suspendu les adoptions internationales en février 2021 en raison des dérives passées, le gouvernement néerlandais avait décidé de leur reprise dans un cadre profondément renouvelé : plus grande sélectivité dans le choix des pays d'origine, encadrement renforcé de l'activité de l'opérateur unique, création d'un centre de ressources pour les adoptés. Lors d'un débat au parlement sur la présentation des réformes en cours, le parti socialiste (SP) a déposé une résolution visant à mettre fin à toutes les adoptions internationales dans un horizon rapproché. Cette résolution a obtenu la majorité des votes. Le gouvernement néerlandais doit désormais se prononcer sur le sujet.

## Groupes de travail du CNA et du CNAOP

Lors de la remise du rapport sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale, le Gouvernement a demandé au Conseil national de l'adoption (CNA) ainsi qu'au Conseil national d'accès aux origines personnelles (CNAOP) de débattre des recommandations formulées dans le rapport et d'émettre un avis conjoint. Avec Huguette Mauss, présidente du CNAOP, la présidente du CNA, Monique Limon, a réuni trois groupes de travail chargés de débattre respectivement du traitement du passé, de la recherche des origines et du renforcement du cadre légal. Au-delà de l'originalité de la méthode, permettant de réunir deux conseils nationaux autour d'un sujet suscitant de fortes attentes, les travaux se caractérisent par leur ouverture aux associations et collectifs de personnes adoptées, qui participent activement aux débats.



## NOUVELLES DES PARTENAIRES

### Webinaire sur la recherche des origines organisé par le SSI France

L'équipe du Service Social International France organise le jeudi 30 mai de 14h30 à 17h son 14e webinaire gratuit à propos des enjeux actuels en matière de recherche des origines. A cette occasion, des témoignages et des échanges sur les actions de plaidoyer, d'assistance technique et d'accompagnement du SSI auront lieu, notamment à travers son programme RACINE. Ce dernier vise à orienter, accompagner et soutenir gratuitement dans leurs démarches de recherche des origines les personnes adoptées et, le cas échéant, leur famille biologique et leur famille adoptive. Retrouver le formulaire d'inscription au webinaire [ici](#).



## LE KIOSQUE

### Microagressions chez les adolescents adoptés à l'international en France

Le 17 et 18 avril dernier s'est tenue à Cambridge la 15ème conférence EurAdopt. A cette occasion Laurie Miller, professeure de pédiatrie à l'Université Tufts de Boston, est intervenue pour présenter une étude sur les microagressions chez les adolescents adoptés à l'international en France. L'étude qui a été réalisée à partir des retours d'enfants et de parents adoptifs fait apparaître qu'une part significative d'entre eux partagent un même sentiment de différence et ont été confrontées à des préjugés liés à la fois à l'adoption et au pays d'origine. Il en ressort que les adolescents et les parents confrontés à des microagressions doivent être soutenus et accompagnés par des professionnels sensibilisés. Cette étude est le fruit d'un travail de recherche pluridisciplinaire piloté par le Dr Marie-Odile Pérouse de Montclos ainsi que Laurie Miller et Nelly Bussi. Pour lire un premier article publié en anglais en 2020, voir [ici](#).

### Rapport de la mission d'inspection interministérielle : un article critique dans la Revue juridique personnes et famille

Le dernier numéro de la Revue juridique personnes et famille (Editions Lamy) a publié un article co-signé par Jacques CHOMILIER, Christian GODDE, Marie-Christine LE BOURSICOT et Caroline MECARY qui effectue une lecture critique du rapport de la mission d'inspection interministérielle sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale. Les auteurs déplorent notamment que la Mission n'ait analysé aucune situation concrète qui permette de conclure au caractère systémique des pratiques illicites. Ils regrettent l'impasse totale sur les responsabilités politiques, l'absence d'établissement précise des manquements de l'administration française, et une certaine « mansuétude » à l'égard de la Mission de l'adoption internationale qui aurait pu jouer un rôle dans le développement des pratiques illicites au regard des nombreux signalements du personnel diplomatique, mise en lumière par l'étude historique DENECHERE/MACEDO. En revanche, les auteurs se félicitent de la recommandation sur l'accès aux origines et sont en accord avec l'analyse de la Mission sur la compétence du CNAOP pour prendre en charge les demandes d'accès aux origines personnelles quelles que soient les conditions et le lieu de leur naissance.

**BULLETIN  
DE LA MAI**  
MISSION DE L'ADOPTION INTERNATIONALE



Ministère de l'Europe  
et des Affaires étrangères

Direction des Français à l'étranger  
et de l'administration consulaire

Mission de l'adoption  
internationale

57 boulevard des Invalides  
75007 Paris